

Mai 2018

n°246

**Compte-rendu
de la réunion du
2 mai 2018**

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Maurice FULCHIRON (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Solange POULAT
- Séverine VILLEMAGNE
- Olivier BONNEFOY
- Marina VILLARD
- Isabelle PONCET
- Xavier GRANJON
- Emmanuel ROUSSET
- Gérard THIZY
- Didier THELISSON
- Danielle POULAT

Absent excusés :

- Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
- Karen BONNIER

▪ Révision des loyers:

Actuellement, la commune perçoit le loyer de Madame Guillaumond au-dessus de l'école et celui de Bertrand Gilibert, place de l'église et elle paie un loyer pour le local voirie à Christian Guyot.

Ces trois loyers sont révisables au 1er juillet 2018. L'indice de référence des loyers à prendre en compte est celui du 1er trimestre 2018 soit + 1,05 %. Le Conseil Municipal décide d'appliquer cette augmentation aux trois loyers.

▪ Fixation des tarifs 2018-2019 des services périscolaires:

Pour la cantine, suite à la présentation des comptes de résultats par l'association Familles Rurales qui assure la confection des repas, il ne semble pas nécessaire d'augmenter les tarifs pour l'année prochaine.

Pour l'accueil périscolaire, la présentation des comptes de résultats 2017 permet de faire ressortir un faible reste à charge pour la commune, même si cette somme est à prendre avec précaution car elle n'est pas le reflet d'une année complète de fonctionnement, le Conseil Municipal décide également de ne pas augmenter les tarifs.

Le Conseil municipal valide donc les tarifs suivants pour l'année 2018-2019

Quotient familial	0 à 450	451 à 699	700 à 1000	> à 1000
Tarif repas	3,95 €			
Tarif repas (si inscription hors délai)	5,95 €			
Tarif 1/4 d'heure accueil périscolaire 7h20 à 8h20 11h45 à 12h15 ou 13h05 à 13h35 15h45 à 18h30	0,27 €	0,37 €	0,48 €	0,58 €
1/2 après midi pour enfant inscrit à la cantine (=2 x 1/4 d'heure)	0,54 €	0,74 €	0,96 €	1,16 €

▪ Nomination des délégués à la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCMDL :

Le Conseil municipal désigne Patrice Cartéron en tant que titulaire et Maurice Fulchiron en tant que suppléant pour représenter la commune à la CLECT de la CC des Monts Du Lyonnais.

▪ Projet cantine :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obtention d'une subvention de 50.080 € dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet cantine. Ainsi, il est proposé de poursuivre l'étude, avec l'objectif de lancer l'appel d'offres à l'automne pour un début des travaux dès janvier 2019.

▪ Questions diverses :

- Le Maire informe le Conseil Municipal que trois infirmières sont venues le rencontrer pour lui faire part de leur projet de s'installer en tant qu'infirmières libérales sur la commune. Sur le principe, le Conseil municipal est plutôt pour mais il les invite à se renseigner sur la faisabilité réglementaire de ce projet.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie du local Grataloup pourrait être louée pour de la transformation fromagère pendant une durée d'environ 2 ans (temps de construction du bâtiment définitif)
- Le Conseil Municipal valide la convention d'échanges d'eau entre le service de Grammond et celui de Fontanès qui est géré par St Etienne Métropole depuis la délégation de compétence.
- La réalisation de l'appel d'offres pour les travaux de voirie 2018 sera confiée à Laurent Richard.
- L'appel à candidature pour le remplacement de 8 mois de la directrice du service périscolaire a été lancé.

Mai 2018

n°246

Informations diverses

✓ Recensement militaire :

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **juin 2002**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

✓ Secrétariat de mairie :

Il sera fermé **l'après-midi du mardi 5 juin** pour cause de formation.

✓ Incivilités

Plusieurs habitants sont venus signaler en mairie, une recrudescence des incivilités dans le village (intrusion dans les propriétés privées, tapage nocturne, petites dégradations).

Ces incivilités dérangent et inquiètent. En effet, la répétition de ces petits délits, qui peuvent paraître anodins et sans conséquence, crée un climat d'insécurité pour les personnes qui les subissent et le cumul des dégradations a également des incidences financières pour la collectivité.

Nous avons la chance d'habiter dans un village de campagne où il fait bon vivre, continuons à nous respecter les uns les autres pour préserver le bien-être et la quiétude de chacun.

✓ Paroisse Saint Jean Louis du Levant

L'Antenne Solidarité, aujourd'hui la Diaconie, vous propose de retrouver joint à ce flash, la liste des associations, qui œuvrent pour plus de Solidarité dans nos villages. Vous pouvez consulter cette liste, le domaine de l'action de chacune, ainsi que les coordonnées des responsables.

Nous vous invitons à conserver cette liste pour faire appel en cas de besoins pour vos familles, ou voisins. Ces associations ne fonctionnent qu'avec des bénévoles, vous pouvez les rejoindre. Vous trouverez plus d'infos sur le site de la paroisse.

✓ Piscine Hurongues

Les **dimanches de juin** la piscine sera ouverte au public de **8h30 à 12h30** et de **14h00 à 19h00**

✓ Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique, poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régionale

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, en partenariat avec la FREDON4, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 42 : 06 58 17 75 93 / contact.gds42@reseaugds.com

FREDON : 04 37 43 40 70 / frelonasiatique@fredon-rhone-alpes.fr